

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique-du-Rosaire tenue ce lundi, 14 avril 2025 , à la salle municipale de Saint-Dominique-du-Rosaire sous la présidence de M. le Maire Christian Legault, et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

Monsieur Nicholas Paradis-Naud	Conseiller	No : 1
Madame Michelle St-Laurent	Conseillère	No : 2
Madame Christiane Vaillancourt	Conseillère	No : 3
Monsieur Gilles Audet	Conseiller	No : 4
Mme Pierrette Morin	Conseiller	No : 5
Vacant		

Est également présente à cette séance Madame Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière.

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION

- 1.1 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 1.4 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L’EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024
- 1.5 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL
- 1.6 PROGRAMME PARTICULIER D’AMÉLIORATION
- 1.7 ACHAT DE 75 000 LITRES D’ABAT-POUSSIÈRE
- 1.8 SIGNATURE DE LA CONVENTION D’AIDE FINANCIÈRE PRACIM
- 1.9 BALAYAGE DES RUES
- 1.10 SIGNATURE ORDRE DE CHANGEMENT
- 1.11 EMPLOI ÉTÉ
- 1.12 FIN DE LIEN D’EMPLOI
- 1.13 AFFICHER POSTE

2. FINANCES

- 2.1 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

3. CORRESPONDANCES

- 3.1 CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL (INFORMATION)
- 3.2 FQM : NON-RECONDUCTION DU FINANCEMENT DU PROGRAMME RÉNORÉGION
- 3.3 FQM : BUDGET DU QUÉBEC 2025-2026 - LA FQM DÉPLORE UN REcul IMPORTANT DANS LE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

4. URBANISME

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

- 5.1 RÉSOLUTION FONDS TOURISTIQUE

6. TRAVAUX PUBLICS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

9. RÈGLEMENTS

10. VARIA

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODES DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADMINISTRATION

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

58-04-25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

59-04-25

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 10 MARS 2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Gilles Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 10 mars 2025 tel que rédigé.

60-04-25

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 15 MARS 2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Gilles Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 16 mars 2025 tel que rédigé.

61-04-25

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 18 MARS 2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Gilles Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 18 mars 2025

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS

1.4 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE SE
TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

Mme Aline Guénette, technicienne comptable au bureau de Daniel Tétreault CPA, est présente pour le dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024. Celui-ci s'est conclu avec un bénéfice de fonctionnement de 51 680_\$

L'excédent de fonctionnements accumulé non affecté au 31 décembre 2024 était de 228 176 \$ auquel on ajoute une réserve financière de 4 500_\$. L'endettement total net à long terme au 31 décembre 2024 était de 1 431 362 \$.

1.5 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

62-04-25

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le calendrier des séances du conseil pour l'année 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE modifier le calendrier des séances du conseil comme suit :

- | | | |
|--------------|---------------------------------|---------------------------------|
| • 13 janvier | • 12 mai | 8 sept. 10 septembre |
| • 10 février | • 9 juin | • 2 octobre |
| • 10 mars | 14 juillet 7 juillet | • 10 novembre |
| • 14 avril | 11 août 4 août | • 8 décembre |

1.6 DEMANDE AUX PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

63-04-25

DEMANDE AUX PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

ATTENDU QUE la municipalité a plusieurs travaux à effectuer sur son réseau routier;

ATTENDU QUE les travaux et frais inhérents admissibles sont les suivants :

- Travaux qui ont pour but de construire ou reconstruire une route municipale;
- Ouvrage de terrassement, de gravelage, de rechargement, ou de revêtement mécanisé de la chaussée (incluant la chaussée des ponts situés sur le réseau municipal);
- Remplacement ou construction de ponceaux de moins de 4,5 mètres de diamètre;
- Ouvrage destiné à améliorer la sécurité des usagers de la route telle que l'ajout de glissière de sécurité et autre protection bordant les ponts sous remblais, de panneaux de signalisation et de feux de circulation, ainsi que le marquage lorsque celui-ci est inexistant ou qu'il doit être refait à la suite de la pose d'un nouveau revêtement;

- Ouvrage de protection de la route telle que le remplacement ou la construction des bordures, des accotements et des murs de soutènement;
- Ouvrage de drainage tel que le creusage et le reprofilage des fossés. De même sont admissibles les égouts pluviaux et les bordures à condition que les services publics d’aqueduc et d’égout sanitaire existent ou soient installés au moment des travaux;
- Frais liés à l’expropriation nécessaire à la réalisation immédiate des travaux subventionnés ainsi que les frais d’arpentage s’y rattachant;
- Frais liés à un déplacement de poteaux, de câbles ou d’autres utilités publiques nécessaire à la réalisation immédiate des travaux;
- Frais de génie-conseil pour la préparation des plans et devis utilisés pour effectuer les travaux admissibles;
- Frais de surveillance des travaux admissibles;
- Frais de laboratoires pour le contrôle de la qualité des matériaux utilisés pour les frais admissibles;
- Taxe sur les travaux admissibles. Le montant réclamé ne doit pas comprendre la remise de taxe à la municipalité.
- Pour les travaux effectués en régie;
 - Le salaire horaire du personnel ouvrier;
 - Les frais d’utilisation de la machinerie pourvu qu’ils ne dépassent pas les taux prévus dans le document *Taux de location de machineries lourdes avec opérateur et équipement divers 2019* ou sa plus récente édition;
 - Les matériaux utilisés.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE demander une subvention dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale sous volets projets particuliers (PPA-CE) au montant de 35 000\$

DE demander une subvention dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale sous volets projets particuliers (PPA-ES) au montant de 35 000\$

64-04-25

ACHAT DE 75 000 LITRES D’ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE

ATTENDU les demandes de soumissions pour l’épandage d’abat-poussière liquide faites à plusieurs entreprises pour l’abat-poussière 2025;

ATTENDU les soumissions reçues des entreprises suivantes : RM Enterprises et Somavrac.

SOUMISSIONS REÇUES			
<u>RM Enterprises</u>	75 000 L	0,497\$/L	37 275 \$
<u>Somavrac</u>	75 000 L	0,4980\$/L	37 350 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Nicholas Paradis-Naud
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'OCTROYER le mandat à RM Entreprises.

1.8 SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE PRACIM

65-04-25

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE PRACIM

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipale (PRACIM);

ATTENDU QUE la demande concerne le projet suivant : Construction d'un garage municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une confirmation d'acceptation de son projet et qu'une convention d'aide financière doit être signée afin de concrétiser l'octroi de la subvention;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Michelle St-Laurent
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE le conseil municipal autorise le maire, M. Christian Legault, à signer, au nom de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipale (PRACIM), ainsi que tout autre document requis pour la mise en œuvre du projet;

QUE cette autorisation inclue également la possibilité de signer toute modification mineure à ladite convention, si cela est requis par le ministère ou tout organisme gouvernemental associé au PRACIM

1.9 BALAYAGE DES RUES

66-04-25

BALAYAGE DES RUES

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder au balayage des rues et des intersections;

ATTENDU QUE des demandes de soumission ont été déposées auprès de 2 soumissionnaires;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues;

SOUMISSIONNAIRE	PRIX (excluant les taxes)		
	Heures	Mobilisation	Autres
DROLET ÉQUIPEMENTS	203,17\$/heure	195\$/heure	
SCELLANT ABITIBI	120\$/heure	100\$/fixe	40\$ /Carburant

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D’OCTROYER le contrat de balayage des rues à Scellant Abitibi.

1.10 SIGNATURE ORDRE DE CHANGEMENTS

67-04-25 SIGNATURE ORDRE DE CHANGEMENTS

ATTENDU QUE les travaux de construction du garage municipal débuteront dans les semaines à venir;

ATTENDU QU’il est probable que des demandes de changements surviennent tout au long des travaux de la part de l’entrepreneur;

ATTENDU QUE ces décisions doivent être prises dans les meilleurs délais afin de respecter l’échéancier des travaux.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE sous les conseils des professionnels au dossier, la directrice générale soit autorisée à signer les ordres de changements dans le respect des budgets établis.

1.11 EMPLOI D’ÉTÉ

68-04-25 EMPLOI D’ÉTÉ

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé une demande auprès du Programme Emploi été Canada afin d’obtenir une aide financière à l’embauche d’un emploi d’été;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu l’approbation d’Emploi été Canada pour 1 emploi d’été.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Nicholas Paradis-Naud
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D’AFFICHER un poste d’emploi d’été.

1.12 FIN DE LIEN D’EMPLOI

69-04-25 FIN DE LIEN D’EMPLOI

ATTENDU QUE l'employé 330166 a fait l'objet, au cours des derniers mois, de diverses interventions de la part de la direction générale en lien avec son rendement et son comportement au travail;

ATTENDU QUE les efforts déployés afin d'accompagner l'employé dans l'amélioration de sa performance n'ont pas donné les résultats escomptés;

ATTENDU QUE les manquements constatés ont mené à un bris de confiance entre l'administration municipale et l'employé concerné;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Michelle St-Laurent
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal mette fin au lien d'emploi unissant la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire et l'employé 330166, à compter du 14 avril 2025;

QUE la direction générale soit mandatée pour mettre en œuvre les procédures administratives nécessaires à cette cessation d'emploi;

QUE le poste soit déclaré vacant à compter de cette date.

1.12 AFFICHER EMPLOI

70-04-25

AFFICHER EMPLOI

ATTENDU QU'un emploi au travaux publics est vacant;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Nicholas Paradis-Naud
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à afficher le poste vacant.

1.13 NOMINATION AU POSTE DE RESPONSABLE DES TRAVAUX DE VOIRIE

71-04-25

NOMINATION AU POSTE DE RESPONSABLE DES TRAVAUX DE VOIRIE

ATTENDU QUE le poste de responsable des travaux de voirie est actuellement vacant;

ATTENDU QUE M. Toby Bélanger-Rivet, opérateur au sein de la Municipalité, possède les compétences, et l'intérêt requis pour assurer les fonctions liées à ce poste;

ATTENDU QUE la continuité et l'efficacité des opérations de voirie nécessitent une nomination rapide à ce poste stratégique;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE M. Toby Bélanger-Rivet soit nommé au poste de responsable des travaux de voirie à compter du 15 avril 2025 ;

QUE cette nomination soit faite à titre permanent, et que toutes les ressources et responsabilités associées au poste lui soient confiées;

2. FINANCES

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

72-04-25

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER, D’ACCEPTER ET D’APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 1er avril 2025, tels que présentés et jointes à la présente résolution, soit;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 42 980,19 \$;

Les comptes payés et à payer du service forêt pour un montant de 194 883,43 \$;

Les salaires versés au mois de mars pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 17 568,55 \$

3. CORRESPONDANCES

3.1 CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL (INFORMATION)

3.2 FQM : NON-RECONDUCTION DU FINANCEMENT DU PROGRAMME RÉNORÉGION

3.3 FQM : BUDGET DU QUÉBEC 2025-2026 - LA FQM DÉPLORE UN REcul IMPORTANT DANS LE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

4. URBANISME

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

5.1 DÉPÔT AU FONDS TOURISTIQUES

73-04-25

DÉPÔT AU FONDS TOURISTIQUE

ATTENDU QUE des fonds sont disponibles au Fonds touristique – Volet entretien et réparation/acquisition d’équipements;

ATTENDU QUE la Municipalité désire bonifier le circuit Kayak au cours de l’été 2025 par l’ajout d’un quai supplémentaire;

ATTENDU QUE ce projet est admissible au Fonds touristique – Volet entretien et réparation/acquisition d’équipements;

ATTENDU QUE le montant du projet est de 4 635,20\$ et que l’aide accordée est de 50%.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D’AUTORISER la directrice générale à signer les documents en lien avec cette demande.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. FORÊT ET ENVIRONNEMENT

9. RÈGLEMENTS

10. VARIA

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée il est 20h19

Christian Legault
Maire

Katy Fortier
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Christian Legault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christian Legault